



# MONTDIDIER

La Vandoise de Montdidier

Place du Général de Gaulle - Hôtel de Ville - 80500 MONTDIDIER

Tél. : 06-31-04-32-71 (tel:06-31-04-32-71) - Email : lavandoise.montdavroye@gmail.com (mailto:lavandoise.montdavroye@gmail.com)

Fiche AAPPMA



L'ensemble des parcours n'est pas réciprocaire.

## Parcours

Linéaire rivière 1ère catégorie : 3.5 kms

- Les 3 Doms

Linéaire rivière 2ème catégorie : 600 m

- L'Avre

Etangs : 4 hectares

- Blancs Murets; Montdidier

- Aulnais Gambart, Davenescourt

Davenescourt est passé en Carpodrome uniquement à la canne au coup . toute pêche au moulinet interdite

**la bourriche est dorénavant interdite, hameçon sans ardilhon et remise à l'eau obligatoire des prises**

- Primocoop 2, Roye

- Primocoop 3, Roye, **la bourriche est dorénavant interdite.**

Le N°3 est rouvert a la pêche en batterie de journée seulement deux cannes par pêcheur, et dans la zone délimitée.

Tapis de réception obligatoire.

## Membres du bureau

### Président

BRUXELLES Philippe

### Vice-Président

TOURBIER Stéphane

### Trésorier

ESCRIBANO Jacques

### Secrétaire

DUPUIS Brian

## Types de pêche pratiqués

Pêche aux blancs

Pêche aux carnassiers

Pêche à la carpe de jour

Pêche aux salmonidés

## Services

Ponton personne mobilité réduite

Aire de pique-nique

## Présentation

L'association "La Vandoise de Montdidier" compte 3 étangs de pêche à Roye, 1 à Montdidier et 1 à Davenescourt.

Elle dispose également de droits de pêche sur la rivière de première catégorie les 3 doms et sur la rivière de deuxième catégorie l'Avre.

**Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.**

## Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
Tarifs *	-	91.30€	30.20€	42.00€	8.00€	15.50€	36.50€

### OPTIONS

\* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

## Dépositaires

**Armurerie -La maison des loisirs - Mr Damien Duberseuil - 25, Albert 1er - 80500 Montdidier - 0322780474**

**Capon Loisirs - Mr Capon - 1, Colonel Sorlin - 80700 Roye - 03-22-87-27-27**

## Règlement

**Dans le carpodrome "Primocoop n°3", la bourriche est dorénavant interdite.**

**Remise à l'eau des tanches, carassins et carpes de plus de 30 cm.**

L'amorçage en bateau est interdit, y compris bateau radiocommandé.

L'amorçage massif déconseillé.

Circulation et stationnement autour des étangs interdit à tous véhicules à moteur sauf pour les personnes à mobilités réduites.

Il faut utiliser les voies de circulations et de stationnements mis à disposition.

La baignade dans les étangs est interdite.

Tenir les chiens en laisse.

## Les 3 Doms

**La pêche à la cuillère est interdite les jours de lâcher de truites.**



# MONTDIDIER

La Vandoise de Montdidier

Place du Général de Gaulle - Hôtel de Ville - 80500 MONTDIDIER

Tél. : 06-31-04-32-71 (tel:06-31-04-32-71) - Email : lavandoise.montdavroye@gmail.com (mailto:lavandoise.montdavroye@gmail.com)

Fiche Parcours

## Primocoop 2




Ce parcours n'est pas réciprocaire.

**Type de parcours :** étang





**Catégorie :** 2ème catégorie

**Surface :** 0.69 Ha

**Type(s) de pêche :**

 Pêche à la carpe de jour



-  Berge gauche
-  Berge droite
-  Berge gauche et berge droite
-  Étang

### Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

**Pêche à 4 cannes maximum dont 2 au brochet** (eschées aux vifs) dans une limite de trois mètres et ne dépassant pas le milieu de l'étang.

**Le pêcheur qui quitte momentanément** sa place doit **retirer ses cannes de l'eau.**

Pêche au coup (canne, anglaise, quiver, ...)

**Bourriche anglaise obligatoire car elle n'abime pas le poisson.**

*Tapis de réception obligatoire.*

**Mise au piquet ou en sac de conservation interdit. L'amorçage en bateau est interdit, y compris bateau radiocommandé.**

L'amorçage massif déconseillé.

**Taille minimale de capture : Brochet ->60cm, 3 prises par jour et par pêcheur.**

**Remise à l'eau des tanches, carassins et carpes de plus de 30 cm, car ils ne peuvent être transportés vivants.**

Circulation et stationnement autour des étangs interdit à tous véhicules à moteur sauf pour les personnes à mobilités réduites.

Il faut utiliser les voies de circulations et de stationnements mis à disposition.

La baignade dans les étangs est interdite.

Tenir les chiens en laisse.

**Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)**

**01 janvier -> 31 décembre**

#### • Poissons présents :

Anguille, Brochet, Carpe, Poissons blancs, Sandre

#### • Techniques de pêche :

Pêche à la carpe de jour, Pêche au coup et à l'anglaise, Pêche au mort manie, Pêche au vif, Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs, Pêche aux leurres cuillers, Pêche en batterie